

15 NOV. 2022

ENEDIS Accueil Raccordement Electricité

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES SERVICE  
URBANISME

40 BOULEVARD ANATOLE FRANCE  
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Téléphone : 09 69 32 18 47

Télécopie : 03 26 05 47 19

Courriel : are-champagneardenne@enedis.fr

Interlocuteur : veisse fanny-externe

Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

REIMS Cedex, le 07/11/2022

Madame, Monsieur,

Par votre demande d'information pour l'instruction de l'autorisation d'urbanisme d'une installation de production, vous nous avez sollicités afin de connaître les coûts d'extension de réseau électrique qui seraient à la charge de la CCU (ou de l'EPCI) concernant le projet référencé ci-dessous :

Autorisation d'Urbanisme : PC05141722B0002

Adresse : Le Marchat Couchery  
51300 ORCONTE

Référence cadastrale : Section ZM , Parcelle n° 41

Nom du demandeur : NEOEN SA

Selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension nécessaires à la réalisation d'un projet de production n'est pas à la charge de la CCU.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

**Fanny-externe VEISSE**

**Votre conseiller**

1/1

*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*

